



PROGRAMME DE TRAVAIL 2013

UN CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIALISE

L'association ORIV (Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville) porte un **centre de ressources**, « structure qui vise à accompagner les acteurs d'une politique publique et les évolutions de celles-ci » [cadre de référence national Etat – Centre de Ressources] par la mise à disposition de ressources (documentaires, humaines, méthodologiques...).

Elle intervient simultanément dans trois domaines : l'**intégration des immigrés**, la **prévention des discriminations** (en particulier celles liées à l'origine réelle ou supposée des personnes) et l'**égalité**, ainsi que le **développement social urbain**, à travers, notamment, la mise en œuvre de la politique de la ville (cohésion sociale et rénovation urbaine).

La particularité de l'action de l'ORIV se trouve notamment dans la **complémentarité entre ces différents domaines**, le **croisement des réflexions** et la **territorialisation de ses activités**.

L'association agit dans une logique d'observation et de veille. Par ailleurs, elle se donne la possibilité d'alerter les pouvoirs publics et les personnes concernés sur les constats développés à l'occasion de ses travaux.

Son **intervention, historiquement centrée sur l'Alsace** (avec un siège à Strasbourg), s'est étendue à la **Lorraine**. Elle y prend une forme particulière, dans le domaine des interventions liées à la politique de la ville, afin de tenir compte de la dynamique locale. En effet, le **Centre de Ressources Politique de la Ville Lorraine (CRPVL)** est géré conjointement par l'ORIV et le Carrefour des Pays Lorrains (structure intervenant dans le champ du développement local).

L'ORIV s'inscrit également dans **différents réseaux nationaux** : Réseau des centres de ressources politique de la ville, Réseau RECI – Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration, Réseau des Agents de Développement Local pour l'Intégration. Ils lui permettent une mise en perspective et une confrontation des analyses, ainsi qu'une mutualisation des ressources.

UNE STRUCTURE AU SERVICE DES ACTEURS

Les activités du centre de ressources visent à « accompagner la qualification et favoriser l'échange [...] en tenant compte de l'évolution des politiques publiques, des transformations qu'elles induisent et des réalités territoriales » (cf. Cadre de référence national Etat – Centre de Ressources, février 2011, Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes).

L'association ORIV s'adresse donc aux acteurs (élus, services de l'Etat, professionnels des collectivités et des associations et acteurs associatifs) intervenant dans ces trois domaines de travail.

Ainsi dans chacun des domaines thématiques et quel que soit le territoire, l'action de l'ORIV consiste en des démarches de :

- **qualification et mise en réseau**, visant à « permettre aux acteurs d'acquérir dans une logique d'échanges et de co-élaboration la maîtrise des connaissances et des outils nécessaires à leurs actions »,
- **capitalisation et diffusion**, consistant à « formaliser les connaissances produites par les acteurs et d'en organiser l'accumulation sélective et la diffusion ».

L'ORIV favorise à travers ces actions, le **décloisonnement des cultures professionnelles et les rencontres inter-acteurs** dans la mesure où elles constituent une réponse à la complexité des problématiques rencontrées sur les territoires et/ou auprès des populations.

Pour permettre une action optimisée, l'ORIV assure également :

- des **démarches d'accompagnement ou des appuis**, qui mobilisent l'ensemble de ces modes d'intervention, **dans une logique territorialisée**, en lien avec les attentes des acteurs locaux,
- ainsi que, de manière transversale, une fonction de **mise à disposition de ressources**.



UNE FONCTION RESSOURCES TRANSVERSALE ET MUTUALISEE

Agir au plus près des acteurs et de leurs attentes suppose de disposer de connaissances adaptées, qui sont mobilisées à travers la **fonction « ressources »**. Elle constitue le **support des interventions de l'ORIV**. Par ce biais, l'association vise à apporter aux acteurs des ressources pertinentes, c'est-à-dire actualisées, claires, contextualisées et appropriables.

La fonction **ressources** est **transversale à l'ensemble des activités et thématiques** de l'ORIV. Elle est **mutualisée sur les deux territoires régionaux d'intervention**.

Au titre de l'année 2013, trois enjeux ont été identifiés dans le domaine des ressources :

- Renforcer la visibilité et l'accessibilité des ressources.
- Optimiser la veille en particulier documentaire.
- Développer les productions liées à des travaux de capitalisation.

La fonction ressources donne lieu en particulier aux actions suivantes :

- Gestion d'un centre de documentation qui propose 2500 références (ouvrages, périodiques, rapports...) relatives aux champs d'intervention de l'ORIV, ouvert à tous.
- Mise à disposition de ressources par le biais d'un site internet, restructuré en 2012, pour permettre une meilleure accessibilité et une visibilité renforcée des actions et des publications de l'ORIV.
- Publication d'un bulletin mensuel d'information « Actualités sur l'intégration, la promotion de l'égalité et la ville ».
- Réalisation d'outils, de notes, d'analyses statistiques, etc., pour répondre aux besoins des acteurs.
- Participation à différents réseaux nationaux : Réseau des centres de ressources politique de la ville ; Réseau Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration (RECI) ; Réseau des Agents de Développement Local pour l'Intégration (ADLI).



DES ACTIONS DECLINEES A PARTIR D'ENJEUX...

Les actions de l'ORIV relèvent **d'enjeux définis annuellement**. Ils ont été identifiés par l'association à partir des observations faites sur les territoires et/ou par rapport aux différents publics, ainsi que des réflexions menées en lien avec les acteurs (techniciens, élus, acteurs associatifs...). Ces enjeux sont également articulés aux orientations des politiques publiques, locales et nationales, sur les thématiques d'intervention de l'association.

Ils s'inscrivent également dans une **logique de prospective et d'anticipation**. L'association apporte un soin particulier à la définition des termes et notions utilisés qui, dans ses domaines d'intervention, sont particulièrement porteurs de représentations et d'interprétations erronées.

La déclinaison en actions de ces enjeux varie selon le système d'acteurs et les situations locales. Leur mise en œuvre repose, sur deux modes d'intervention :

- Promouvoir des formes de travail collectif renouvelées. Il s'agit pour l'ORIV de contribuer au renforcement des démarches collectives y compris dans le domaine de l'intervention sociale, de favoriser les rencontres entre acteurs issus de cultures professionnelles différentes en décloisonnant les approches, d'assurer une mise en réseau renforcée des acteurs.
- (Re)-Penser l'intervention sur les territoires et auprès des publics en apportant des ressources ou en renforçant les capacités d'observation.

Ces enjeux sont au nombre de trois pour 2013. Ils sont présentés ci-dessous et déclinés en actions. La présentation des actions n'est pas exhaustive, mais a une visée illustrative.

PROMOUVOIR UNE APPROCHE EN TERMES D'INTEGRATION SOCIALE

Se référer à une approche en terme d'intégration sociale, c'est s'inscrire dans un processus permettant à une personne ou un groupe de trouver sa place dans la société, sachant que l'ensemble des parties prenantes y contribue dans une logique d'interaction et d'interdépendance, en agissant sur les obstacles objectifs (conditions et cadre de vie) et subjectifs (représentations...). Dans cette perspective, l'action de l'ORIV privilégie une prise en compte des situations locales considérant que l'intégration prend tout son sens à ce niveau. Si l'association agit majoritairement en direction des populations immigrées, compte tenu de son histoire, c'est toujours en lien avec l'ensemble des populations en présence, dont certaines rencontrent également des difficultés, en particulier quand l'association agit sur les territoires urbains.

L'association est également amenée à venir en appui des politiques publiques menées dans le domaine de l'intégration, en portant une attention particulière à certains publics présentant une vulnérabilité, tels que le primo-arrivants, les femmes immigrées, les parents immigrés ou encore les personnes âgées immigrées. Elle s'efforce par son action de concilier une approche en termes de processus et de contraintes des politiques publiques.

- **Comprendre les mécanismes et processus à l'œuvre en termes d'intégration sociale, identifier les freins et les leviers rencontrés par les populations et/ou sur les territoires**
 - Analyse de données statistiques sur les immigrés.
 - Production d'éléments de connaissance sur les personnes âgées immigrées.
 - Apports d'éléments de compréhension et d'action sur les attitudes référées à un « repli communautaire ».
 - Analyse des leviers et difficultés du processus d'intégration des « primo-arrivants » via un suivi de cohorte.
- **Organiser des temps d'échanges et diffuser des productions pour apporter des éléments de compréhension et d'action, en lien avec la complexité des processus**
 - Valorisation d'expériences autour de pratiques d'intégration, par la réalisation de fiches permettant d'alimenter le portail européen sur l'intégration [<http://ec.europa.eu/ewsi/fr/>].
 - Actualisation de l'outil « Etrangers et Immigrés en Alsace – Guide pour comprendre et agir » et conception de nouvelles fiches sur des sujets d'actualité ou faisant l'objet de questionnements.
 - Mise en réseau des acteurs de l'intégration par l'organisation de temps d'échanges autour de sujets d'actualité.
 - Organisation d'un séminaire national (dans le cadre du Réseau RECI) permettant de mieux appréhender les politiques locales d'intégration dans un souci d'optimisation.
 - Participation à des colloques ou interventions, notamment dans le cadre de formations d'intervenants sociaux.
- **Accompagner ou appuyer des démarches visant à favoriser les processus d'intégration au niveau local ou par rapport à certains publics**
 - Appui à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques publiques d'intégration dans le cadre des Programmes Régionaux d'Intégration des Populations Immigrées (PRIPI).
 - Diffusion des analyses produites par l'ORIV sur « Parentalité et migration » auprès d'acteurs menant des actions dans le domaine de la parentalité.
 - Accompagnement de collectivités dans leurs actions et réflexions en faveur du « vivre ensemble » et/ou visant à favoriser la mise en œuvre de politiques locales d'intégration, dans une logique de développement local (Comité Mulhousien pour l'Intégration, Conseil des résidents étrangers de la Ville de Strasbourg, Communauté de Communes de Benfeld...).

AGIR EN FAVEUR DE L'EGALITE

Agir en faveur de l'égalité des droits, des territoires et des personnes constitue à la fois une condition pour une réelle intégration sociale et plus largement un enjeu de cohésion sociale. Il s'agit d'intervenir sur trois dimensions : l'accès aux droits, la mise en évidence des inégalités de traitement et l'action sur les représentations. Cela suppose de mettre en œuvre des actions visant la mobilisation du droit et l'application de la loi, la compréhension de discriminations systémiques liées à certaines pratiques professionnelles, la déconstruction des représentations sociales et stéréotypes.

Pour y parvenir, l'ORIV développe des actions visant à accompagner les professionnels dans des domaines où la prise en compte des discriminations est complexe, à favoriser l'égalité dans les modes d'intervention, à renforcer les interventions des collectivités par la mise à disposition de ressources et les accompagnements sur sites, enfin à renforcer le travail de capitalisation.

- **Identifier les discriminations à l'œuvre, en particulier systémiques, dans des domaines émergents ou complexes (petite enfance, logement, éducation, emploi...) et permettre leur prise en compte par les professionnels et acteurs locaux**
 - Capitalisation des réflexions sur la prévention des discriminations dans le domaine de la petite enfance par la production d'un document et sa diffusion.
 - Production d'une note sur « éducation populaire et prévention des discriminations » et mise en œuvre de démarches de promotion de l'action dans ce domaine.
 - Accompagnement de réflexions, locales et nationales, visant la non-discrimination dans le domaine du logement.
- **Rendre lisibles les obstacles à l'accès aux droits de certains publics afin de permettre une action optimisée pour rétablir le droit pour tous**
 - Production d'éléments de connaissances sur les difficultés rencontrées par les personnes âgées immigrées et promouvoir leur prise en compte dans les politiques de droit commun.
 - Mise en œuvre, auprès des professionnels, d'actions pour une prise en compte optimisée des situations rencontrées par les femmes immigrées en termes d'accès aux droits (Groupe de travail COPEC du Bas-Rhin).

→ **Réaffirmer les principes de droit dans l'action publique comme cadre ou support d'intervention en faveur de l'égalité**

- Diffusion des travaux menés autour de « laïcité et pratiques professionnelles » et accompagnement de démarches locales visant à favoriser les principes de laïcité.
- Animation d'un groupe de travail sur les modalités d'accompagnement des victimes de discriminations et les enjeux de mobilisation du droit donnant lieu à la coproduction d'une note autour des enjeux d'une « chaîne du droit ».
- Accompagnement de collectivités engagées dans des démarches locales de prévention des discriminations.
- Capitalisation d'expériences de politiques locales de prévention des discriminations par la production de note(s) sur « discriminations et collectivités ».
- Optimisation de la prise en compte des moyens (humains et financiers) de droit(s) commun(s) sur les territoires en politique de la ville dans un souci d'égalité des territoires par la contribution aux CUCS expérimentaux notamment.

RENOUVELER L'ACTION ET LE REGARD SUR LES QUARTIERS POPULAIRES

Par son action en faveur des quartiers populaires, l'ORIV promeut une action territorialisée visant à rétablir l'égalité entre les territoires et la cohésion sociale et territoriale. L'association considère ces quartiers tout à la fois comme des territoires d'avenir, notamment en raison de la forte présence de jeunes, et des territoires en devenir, puisqu'ils concentrent des difficultés qui constituent des défis pour la société dans son ensemble.

Dans cette perspective, l'action de l'ORIV dans ce domaine vise à permettre une meilleure appréhension de ces quartiers qui sont souvent perçus de manière simplificatrice et stéréotypée ; soutenir les acteurs y intervenant en mettant à disposition des ressources documentaires, méthodologiques ou humaines (dans le cadre de démarches d'accompagnement) ; favoriser la mise en réseau et les échanges entre les acteurs dans un souci de décloisonnement des actions et de construction partagée ; renforcer la démocratie locale en favorisant la mise en œuvre des conditions objectives de sa réalisation et en soutenant la prise de parole, les actions et les engagements des habitants comme des forces vives locales.

→ **Donner la possibilité de repenser les cadres d'intervention au service des territoires et des habitants**

- Poursuite du cycle de qualification autour des enjeux d'articulation entre « social » et « urbain » et production d'une note.
- Mise en place de cycles de qualification visant à favoriser la prise en compte par les professionnels et acteurs locaux des nouveaux enjeux de l'action sur les territoires.
- Organisation de temps d'échanges à différentes échelles territoriales et en direction de différents types de professionnels, sur la base de l'actualité ou d'un thème.
- Accompagnement de réflexions territorialisées visant à co-construire des diagnostics ou des actions dans une logique de projets de territoire.
- Appui aux démarches permettant la rencontre d'acteurs issus de champs professionnels différents au service des quartiers populaires (notamment dans le champ du développement social urbain).

→ **Comprendre les mutations et évolutions liées aux politiques publiques mises en œuvre sur les quartiers populaires et permettre, le cas échéant, une action optimisée**

- Réalisation d'études permettant de mieux appréhender les logiques de peuplement et de mixité sociale suite à des opérations de rénovation urbaine.
- Réflexion sur les usages et la gestion des espaces extérieurs.

→ **Appuyer les acteurs locaux dans leurs démarches notamment par la promotion de pratiques et d'expériences innovantes**

- Capitalisation et mise à disposition de réflexions et travaux menés sur l'implication des habitants.
- Accompagnement de démarches innovantes menées sur les territoires impliquant professionnels et habitants dans une logique de développement endogène.
- Valorisation d'expériences et de pratiques par l'organisation de visites sur sites et par la réalisation de fiches visant à alimenter le réseau européen des savoirs urbains (portail internet EUKN : www.eukn.org).
- Accompagnement de démarches sur sites.

DES MOYENS AU SERVICE DE L'ACTION

Pour mener ces démarches, l'ORIV bénéficie de soutiens financiers émanant de l'État, de collectivités (Agglomérations, Villes, Conseils généraux...) ainsi que de ressources propres issues de prestations et des cotisations des adhérents de l'association. Les financeurs se retrouvent dans une instance partenariale permettant, à partir d'une proposition de l'association, de définir le programme de travail annuel. La mise en œuvre des actions est assurée par une équipe de sept salariées, en lien avec les administrateurs de l'association.